

«Les voies de droit extraordinaires dans le domaine de l'asile»

Une formation continue juridique de l'OSAR

Mardi, 6 mars 2012, à Fribourg

Introduction/Objectifs

L'expérience des dernières années montre que les voies de droit extraordinaires que sont le réexamen et la révision ont gagné en importance dans le domaine de l'asile. Ce constat ressort aussi du rapport du Département fédéral de justice et police (DFJP) sur les mesures d'accélération dans le domaine de l'asile de mars 2011.

Les praticiennes et praticiens sont ainsi confrontés à des problèmes juridiques complexes. De difficiles questions de démarcation se posent entre les deux moyens de droit extraordinaires ainsi que par rapport aux demandes multiples. Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 de la révision totale de l'organisation judiciaire fédérale, de nouvelles dispositions légales s'appliquent à la procédure d'asile, amenant des changements notables relatifs à la procédure de révision.

La formation continue de l'OSAR abordera ces questions au regard essentiellement de la jurisprudence actuelle. Les voies de droit extraordinaires que sont le réexamen et la révision seront traitées dans deux exposés, chacun étant suivi d'une ronde de questions permettant un échange approfondi. Un atelier centré sur la pratique viendra ensuite compléter la demi-journée de conférence.

La formation continue est destinée aux praticien-ne-s dans le domaine de l'asile: membres des bureaux de consultation juridique, avocat-e-s, représentant-e-s des autorités et des tribunaux.

Déroulement

- Deux exposés avec ronde de questions et possibilité d'échange
- Un atelier, organisé parallèlement en deux groupes

Langues

La formation sera dispensée en français. Il n'y aura pas de traduction.

Modération

Muriel Trummer, OSAR

Date / Heure

Mardi, 6 mars 2012, dès 08h45 arrivée et enregistrement, début à 09h15, fin à 12h50.

Lieu

Hôtel NH Fribourg, Grand Places 14, 1700 Fribourg

Inscription

Talon réponse ci-joint à retourner jusqu'à:

Lundi, 6 février 2012, à:

OSAR, Case postale 8154, 3001 Berne ou fax 031 370 75 00 ou par courriel: franziska.feller@osar.ch.

Le nombre de participants est limité. L'inscription sera confirmée par écrit.

Coûts

Pour assister à l'événement, qui inclut les rafraîchissements pendant les pauses ainsi que le matériel didactique, les forfaits suivants sont demandés:

- Pour le personnel des bureaux de consultation juridique et des œuvres d'entraides coordonnées par l'OSAR: CHF 70.–.
- Pour les autres personnes: CHF 100.–.

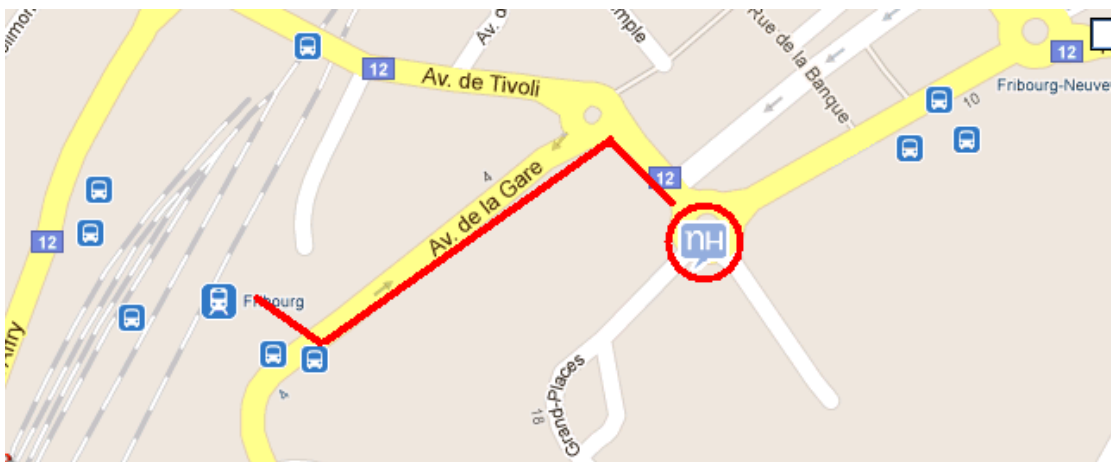
Questions

Muriel Trummer se tient à disposition pour de plus amples informations: 031 370 75 75, muriel.trummer@osar.ch.

Les informations au sujet de cette formation continue juridique se trouvent également sur la page d'accueil de notre site internet: www.osar.ch.

Voies d'accès

Accès en train : Depuis la gare ferroviaire, traverser la route et marcher le long du centre Fribourg. Après avoir dépassé ce centre commercial, tourner à droite et traverser Grand Places. Trois minutes de marche suffisent pour arriver à l'hôtel.



Fax: 031 370 75 00

**Inscription à retourner au plus tard
jusqu' à lundi, 6 février 2012**

Organisation suisse d'aide aux réfugiés
«Les voies de droit extraordinaires dans
le domaine de l'asile»
Case postale 8154
3001 Berne

Inscription

«Les voies de droit extraordinaires dans le domaine de l'asile»

Une formation continue de l'OSAR
Mardi, 6 mars 2012, à Fribourg

Prénom, Nom:

Adresse:

CP/Lieu:

Téléphone:

E-Mail:

Lieu de travail &

Fonction:

Catégorie: Employé-e-s des œuvres d'entraide et BCJ (CHF 70.–)
 autre (CHF 100.–)

**J'accepte que mon
adresse e-mail figure
sur la liste des
participants:** Oui
 Non

**Je note que le retrait de l'inscription n'est possible que si
les coûts totaux sont couverts.**

Date, signature:

✂

Mise à jour du registre des adresses – Merci de renvoyer votre talon ou réponse à
info@osar.ch

- Je désire que l'OSAR continue à m'informer sur les formations continues qu'elle propose.
 Je ne désire plus être informé-e des formations continues de l'OSAR à l'avenir.